

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 MARS 2010, À 19 h 30, AU
19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mme	Denise Arsenault	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
-----	------------------	-------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

MM.	François Désy	Directeur général
	François Corriveau	Greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2010-66

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 FÉVRIER 2010**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2010, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2010-67

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 15 février 2010, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 1^{er} mars 2010

4.1.1 Rapport des permis de construction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Rés. 2010-68

Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-04, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt le rapport sur les permis de construction émis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 8 mars 2010

4.2.1 Réserve mondiale de la biosphère de Manicouagan – Uapishka

Rés. 2010-69

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-06, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault de mandater madame Sophie St-Gelais pour assister, au nom de la Ville de Baie-Comeau, à l'assemblée générale annuelle de la Réserve mondiale de la biosphère de Manicouagan – Uapishka, et d'y présenter la candidature de monsieur Raynald Tremblay pour y siéger au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Programme Villes et villages d'art et de patrimoine – Demande d'aide financière (renouvellement du protocole d'embauche d'un animateur-coordonnateur)

Rés. 2010-70

Pour faire suite au rapport du directeur par intérim des arts et de la culture portant le numéro AC2010-02, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité renouvelle sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine, et ce, pour l'année 2010; il est de plus résolu que la mairesse et le directeur par intérim des arts et de la culture soient désignés comme signataires de l'entente à intervenir relativement à l'embauche d'un animateur-coordonnateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2010-71

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-05, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des communications

Rés. 2010-72

Pour faire suite au rapport du directeur des communications portant le numéro CO2010-01, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des communications pour le mois de décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Commandites pour galas méritas

Rés. 2010-73

Pour faire suite au rapport du directeur des communications portant le numéro CO2010-02, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité participe pour l'année 2010 aux différents galas méritas des écoles de Baie-Comeau en versant les contributions suivantes :

-	Cégep de Baie-Comeau	Bourse de 1 000 \$
-	Polyvalente des Baies	Carte de ski
-	École secondaire Serge-Bouchard	Carte de ski
-	École Jean-Paul II	Carte de ski
-	École Baie-Comeau High School	Carte de ski
-	Écoles primaires	2 laissez-passer familiaux par école (une journée de glissade en tube)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2010

Rés. 2010-74

Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-08, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 24 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service de la sécurité publique et de la protection incendie

Rés. 2010-75

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2010-02, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service de la sécurité publique et de la protection incendie pour le mois de février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Listes de comptes 2010-04 et 2010-05

Rés. 2010-76

Monsieur le conseiller monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2010-04 et 2010-05, datées respectivement des 16 et 23 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-77

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 8 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Nettoyage du 2551, rue Alice

Considérant que la propriété du 2551, rue Alice dispose d'un terrain sur lequel se retrouvent de nombreuses nuisances;

Considérant que les héritiers de la défunte propriétaire refusent de prendre en charge l'immeuble malgré de nombreux avis écrits et verbaux en ce sens;

Considérant qu'il puisse s'agir d'un immeuble abandonné au sens du Code civil du Québec et que les déchets et autres biens meubles situés à l'extérieur du bâtiment sont également abandonnés;

Considérant l'article 100 du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement;

Considérant que la présente situation est intolérante et que la Municipalité se doit de procéder au nettoyage pour la santé et la sécurité des habitants du voisinage;

Rés. 2010-78

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité procède au nettoyage du terrain du 2551, rue Alice, et ce, dans les plus brefs délais, qu'elle barricade ce bâtiment si nécessaire, qu'elle en affecte les coûts à l'immeuble comme s'il s'agissait d'une taxe foncière et qu'elle procède à la vente pour taxes de cet immeuble afin d'en récupérer les frais ainsi engagés, le tout conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. – Changement au conseil d'administration

Rés. 2010-79

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Municipalité, suite à l'adoption de la résolution 2009-412, procède à la nomination de monsieur François Désy, à titre de nouveau fondé de pouvoir, pour voter sur les actions que détient la Ville de Baie-Comeau dans la compagnie du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., et ce, en remplacement de monsieur Paul Joncas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 15 mars 2010

4.3.1 Radiation des créances – Année 2009

Rés. 2010-80

Pour faire suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2010-02, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter la liste de radiations des mauvaises créances au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Rapport mensuel – Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des travaux publics et de l'environnement

Rés. 2010-81

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-07, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics et de l'environnement pour les mois de janvier et février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Compétitions Fire Fit 2010 – Subvention au comité organisateur

Rés. 2010-82

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2010-03, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de procéder au versement d'une subvention de 16 000 \$ au comité organisateur des compétitions Fire Fit à Baie-Comeau, et ce, pour la tenue du championnat provincial en août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Championnat mondial de paracyclisme – Modification à la résolution 2009-360

Rés. 2010-83

Pour faire suite au rapport du greffier portant le numéro GC2010-07, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser la mairesse et le greffier à signer un addenda au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Baie-Comeau et Paramanic international, visant la confirmation de l'appui de la Municipalité à la tenue du Championnat du monde de paracyclisme à Baie-Comeau en 2010, ainsi qu'à la tenue des étapes de la Coupe du monde en 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Mandat d'acquisition – Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Baie-Comeau peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 6 mai 2010 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2010-84

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de permettre à la trésorière, madame Danielle Bernatchez, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 6 mai 2010.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Ordonnance de vente à l'enchère publique

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière lors de la séance tenue le 15 février 2010;

Rés. 2010-85

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'ordonner au greffier de la Ville de Baie-Comeau, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et ville, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2009 et joint en annexe pour en faire partie intégrante, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 6 mai 2010, à 17 h, à la salle du conseil située au 19, avenue Marquette.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'annexe 1 du rapport du greffier portant le numéro GC2010-08 et seront vendus pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Contribution municipale – Corporation ICI Manicouagan

Rés. 2010-86 Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2010-04, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de verser une contribution de 40 000 \$ à la Corporation ICI Manicouagan pour l'exercice 2010 et, pour ce faire, de puiser une somme de 10 000 \$ au compte « Imprévus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Appel d'offres 2010-02 – Réfection de rues et de services – Avenue Marquette et travaux connexes

Rés. 2010-87 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-06, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Jean Fournier inc., pour la somme de 2 665 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, afin de réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2010-02 relatif à la réfection de rues et de services, avenue Marquette et travaux connexes. Le tout est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Une partie des sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux sera puisée à même le Règlement 2009-767 concernant la réfection du boulevard La Salle, phase 2.2, décrétant un emprunt de 2 684 000 \$. De plus, il est recommandé l'embauche d'un surveillant de chantier pour la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Appel d'offres 2010-03 – Réfection de la rue Piuze et de la rue St-Laurent (de Moreau à Piuze)

Rés. 2010-88 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-07, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit Roland Munger inc., pour la somme de 1 358 026,83 \$ plus les taxes applicables, et ce, afin de réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2010-03 relatif à la réfection de la rue Piuze et de la rue St-Laurent (de Moreau à Piuze). Le tout est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, il est recommandé l'embauche d'un surveillant de chantier pour la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Aménagement d'une surface synthétique sportive à la polyvalente des Baies – Honoraires professionnels en architecture du paysage

Rés. 2010-89 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-08, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services de Design et solutions pour surfaces sportives Itée (DSSS) pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, afin de compléter l'étude d'avant-projet qui servira à l'élaboration des plans et devis. Les sommes nécessaires à la réalisation de cet ouvrage seront imputées au futur règlement

d'emprunt relatif entre autres à l'aménagement d'une surface synthétique sportive à la polyvalente des Baies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Aménagement d'une surface synthétique sportive à la polyvalente des Baies – Honoraires professionnels en ingénierie

Rés. 2010-90

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-09, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services de la firme BPR pour la somme de 18 600 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour la préparation des plans et devis requis pour l'aménagement de la surface synthétique sportive à la polyvalente des Baies. Ces travaux toucheront le terrassement, le drainage et l'électricité. Les sommes nécessaires à la réalisation de cet ouvrage seront imputées au futur règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Liste de comptes 2010-06

Rés. 2010-91

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2010-06, datée du 2 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2010-92

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 15 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14 Randonnée Vélo Santé – 7^e édition – Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan

Rés. 2010-93

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-08, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser monsieur Carl Prévèreault, responsable du dossier, à prendre les arrangements selon les besoins exprimés par la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan pour la réalisation de 7^e édition de la Randonnée Vélo Santé qui aura lieu les 27, 28 et 29 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 Désignation d'un remplaçant du directeur général lors d'absences temporaires – Modification de la résolution 2007-217

Rés. 2010-94

Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2010-05, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser le directeur général, monsieur François Désy, à désigner, lorsqu'il doit s'absenter pour cause de congé ou autres, son remplaçant. Est ainsi ajouté aux personnes pressenties par la résolution 2007-217, en l'occurrence messieurs André Pratte, François LeBlond, François Corriveau et Raynald Tremblay, monsieur Ghislain Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Pétition

5.1.1 Location de terrain – Rue Pauline-Gagné (côté pair)

Une pétition de 27 signataires, présentée par madame Claudine D'Astous, est déposée au conseil. Cette pétition demande le respect des baux de location des terrains de maison mobile signés par les propriétaires demeurant du côté pair de la rue Pauline-Gagné, plus particulièrement en ce qui a trait au gazonnage et à l'asphaltage de l'entrée.

Conformément au Règlement sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition est référée pour étude lors d'un prochain comité général du conseil municipal.

5.2 Dérogations mineures

5.2.1 152, boulevard La Salle

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 152, boulevard La Salle.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 152, boulevard La Salle;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-95

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de la résidence principale située au 152, boulevard La Salle. Ainsi, ladite résidence possède une marge de recul avant calculée au nord-est et à l'est qui varie de 2,8 à 5,7 mètres alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 471, rue Benoît

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 471, rue Benoît.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 471, rue Benoît;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-96

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation et la hauteur du garage isolé en cour arrière de la résidence située au 471, rue Benoît. Ainsi, ledit garage isolé est implanté à une distance de 0,3 mètre de la limite est de la propriété et à une distance variant de 0,4 à 0,7 mètre de la limite sud alors que la réglementation municipale prévoit une distance minimale de 0,9 mètre entre le garage et la limite de propriété. De plus, il a une hauteur de 4,65 mètres alors que la réglementation municipale prévoit une hauteur maximale de 4,25 mètres calculée à partir de la moyenne de la hauteur par rapport au niveau du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.3 1965, rue du Labrador

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant le commerce du 1965, rue du Labrador.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du commerce situé au 1965, rue du Labrador;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2010-97

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de l'enseigne sur poteau située en cour avant du commerce sis au 1965, rue du Labrador. Ainsi, ladite enseigne a une distance de 2,3 mètres par rapport à la limite de propriété alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 3 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2010-783 modifiant le Règlement 2009-778 concernant la taxation de l'année 2010

Considérant qu'il y a lieu de modifier les modalités relatives aux cotisations des sociétés de développement commercial de la Municipalité, soit la SDC place La Salle et la SDC centre-ville du Plateau;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 15 février 2010;

Rés. 2010-98

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter le Règlement 2010-783 modifiant le Règlement 2009-778 concernant la taxation de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2010-784 – Travaux d'immobilisations 2010 – Emprunt de 1 757 000 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux d'immobilisations concernant les infrastructures et les bâtiments municipaux en 2010;

Considérant que la Municipalité désire investir un montant de 1 757 000 \$ plus les taxes, imprévus et frais de financement afin de maintenir la qualité de ses infrastructures et de ses bâtiments;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer ces coûts en 2010;

Considérant que la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance publique du conseil municipal tenue le 15 février 2010;

Rés. 2010-99

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'adopter le Règlement 2010-784 concernant les travaux d'immobilisations 2010 et décrétant un emprunt de 1 757 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement – Réfection de rues, aménagement d'une surface sportive synthétique, réaménagement du 2260, boul. Laflèche et travaux divers - Emprunt de 12 652 000 \$

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la réfection de rues, l'aménagement d'une surface sportive synthétique, le réaménagement du 2260, boul. Laflèche et des travaux divers, décrétant un emprunt de 12 652 000 \$. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.2 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

À 19 h 55, monsieur Viateur Beaulieu de l'avenue Desjardins questionne le conseil sur l'aménagement du boulevard La Salle et sur le nombre de stationnements devant son commerce.

À 20 h, monsieur Robert Bouchard de l'avenue Langelier intervient concernant l'eau qui s'accumule sur le terrain qu'il loue. Ce problème serait dénoncé par M. Bouchard depuis 1982.

À 20 h 4, monsieur Jacques St-Laurent du quartier St-Georges demande des informations relativement à l'aménagement de la place du Colonel.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2010-100

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée. Il est 20 h 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**FRANÇOIS CORRIVEAU,
GREFFIER**